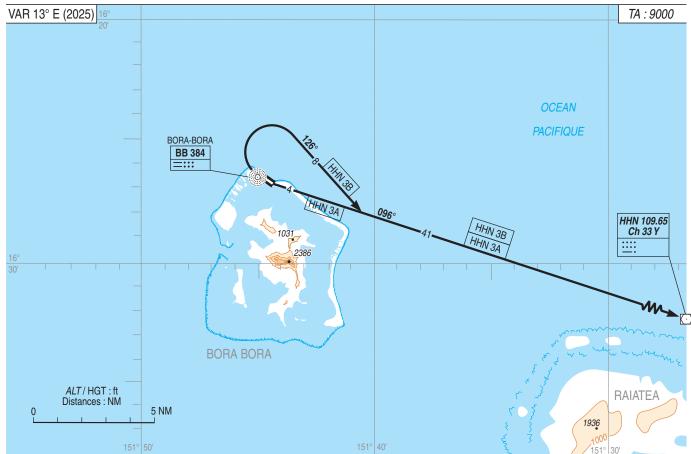
BORA BORA SID CONV RWY 11-29





CONSIGNES PARTICULIERES:

Sauf clairance contraire, les aéronefs doivent se conformer aux spécifications fixées pour chaque itinéraire normalisé de départ.
Lorsqu'une pente est spécifiée, le pilote, en cas d'impossibilité de respecter cette

pente, doit en aviser le contrôle lors de la demande de mise en route.

PANNE DE RADIOCOMMUNICATION:

En VMC : faire demi-tour pour atterrir sur l'aérodrome.
En IMC : poursuivre le vol jusqu'aux limites de la clairance assignée par le contrôle en respectant la trajectoire de départ et ensuite entreprendre la montée jusqu'au niveau de croisière stipulé dans le FPL en vigueur.

SPECIAL INSTRUCTIONS:

Except otherwise instructed, ACFT must comply with standard instrument departure specifications. Some departure can be defined with a minimum slope. Captains of ACFT not able to adhere to the latter are requested to advise ATC when starting up the engines.

RADIO COMMUNICATION FAILURE:

VMC: turn back to land on the aerodrome.

IMC : continue the flight up to the last clearance transmitted by ATC complying with outgoing routes towards the FL as stipulated in the FPL in force.

